



MUNICIPALITÉ DE RIVIÈRE-BEAUDETTE

RÉSOLUTION No PPCMOI-2023-D01

CONSIDÉRANT la demande d'autorisation d'un projet particulier à l'égard de l'immeuble constitué des lots 6 486 401 et 3 767 461 du cadastre du Québec et situés sur la rue Principale;

CONSIDÉRANT la recommandation formulée par le comité consultatif d'urbanisme lors de son assemblée tenue le 16 janvier 2023 ;

CONSIDÉRANT qu'un premier projet de résolution a été adopté le 6 février 2023 (résolution no 2023-02-19) ;

CONSIDÉRANT qu'un second projet de résolution a été adopté le 6 mars 2023 (résolution no 2023-03-42) ;

EN CONSÉQUENCE, le conseil municipal décrète par la présente résolution, selon les autorisations et les conditions énumérées ci-dessous et malgré la réglementation applicable, ce qui suit, à savoir :

1) D'accorder, pour l'immeuble constitué des lots 6 486 401 et 3 767 461 du cadastre du Québec et situés sur la rue Principale, l'autorisation de :

a) déroger à la grille des usages et normes de la zone CR-209 du règlement de zonage no 91-18, et ses amendements, afin de permettre trois (3) habitations multifamiliales de 6 étages plus un étage comportant une salle communautaire et un accès au toit-terrasse.

b) déroger à la grille des usages et normes de la zone CR-209 du règlement de zonage no 91-18, et ses amendements, afin de permettre jusqu'à 36 logements par bâtiments pour les constructions sise au lots 6 486 401 et 3767 461 du cadastre du Québec.

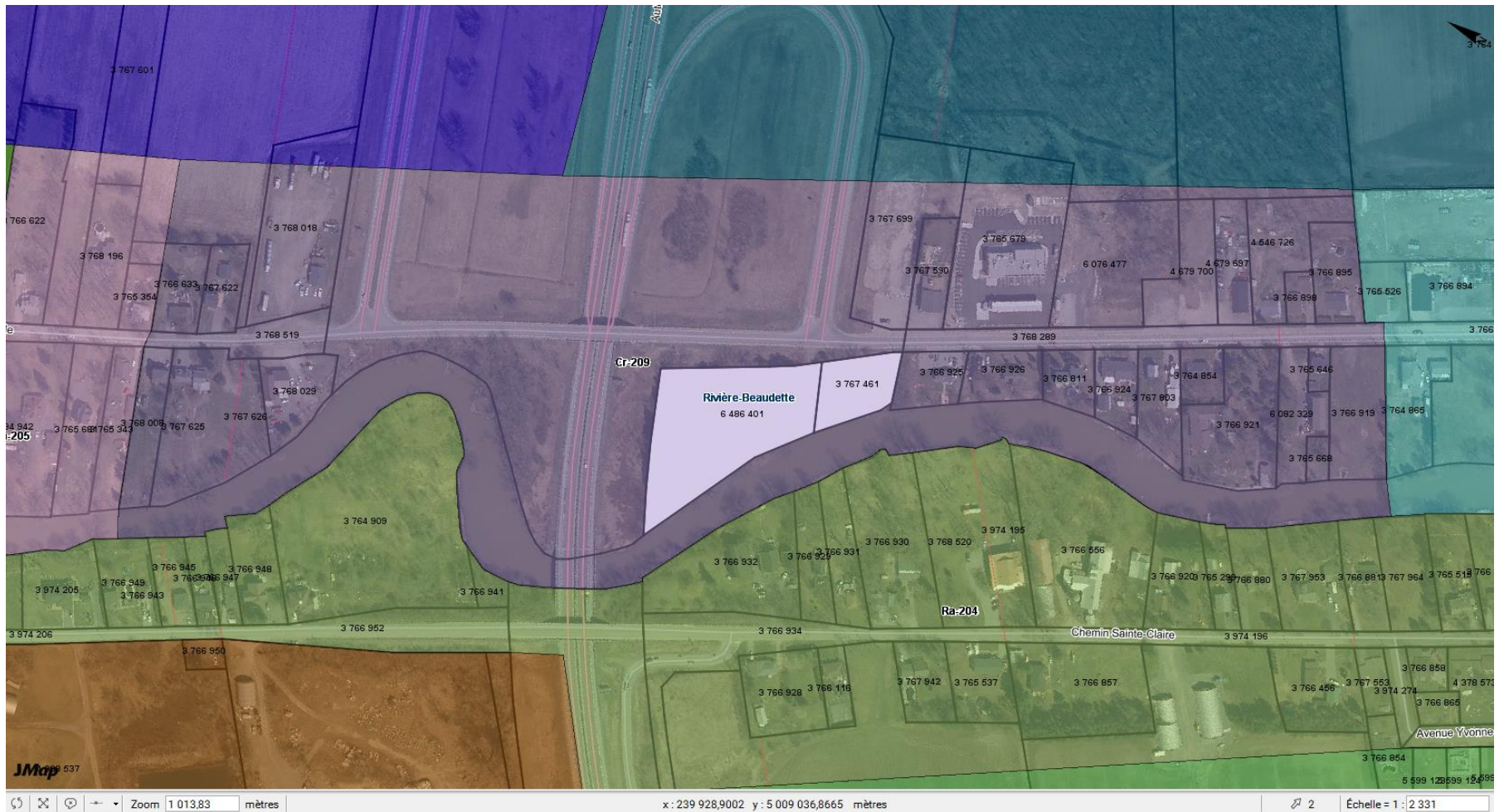
Le tout s'apparentant aux plans PPCMOI-2023-D01-01 à PPCMOI-2023-D01-04 et aux annotations qui y sont inscrites, lesquels sont joints à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

La Municipalité requiert, avant l'émission du permis de construction une expertise réalisée par un professionnel compétent en la matière afin d'évaluer les risques d'embâcle. En présence d'un risque, l'expertise doit énoncer les mesures à prendre.

PPCMOI 2023-D01-01



Site visé :



PPCMOI 2023-D01-02



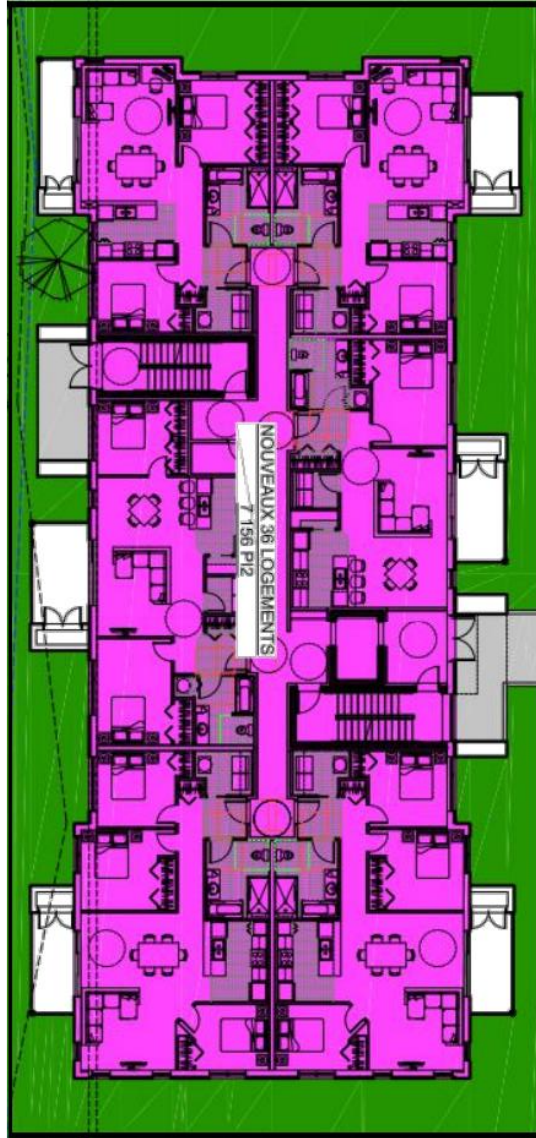
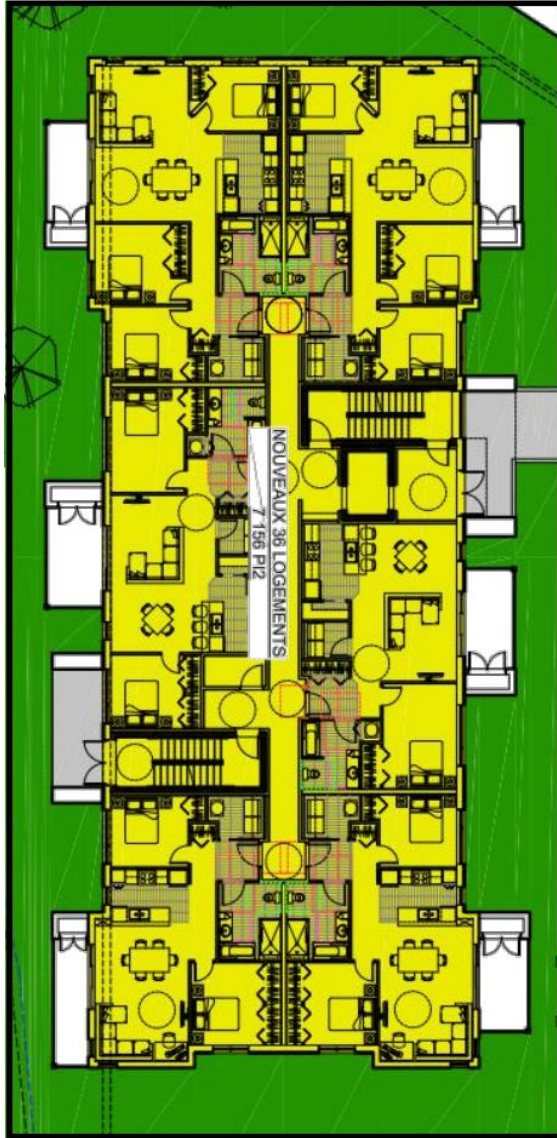
BIEN PROJETÉ
DANS LA CONDUITE
EXISTANTE

BÂTIMENT
TECHNIQUE

CONDUITE DE BÉTON
EXISTANTE, DIMENSION
ET POSITION À VALIDER

PLAN D'IMPLANTATION
ÉCHELLE : 1/500
Source de tout les plans informatifs: FAUCHER GOLLINBIL, arpenteur-géomètre
Dessiné : G. VERR
Vusées : A. VERR

PPCMOI 2023-D01-03



PPCMOI 2023-D01-04

